

ABONNEMENT.

Annuaire : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste en plus : 25 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10
On s'abonne :
A SAUMUR : Chez tous les Libraires ;
A PARIS : Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 38.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclames, — : 30
Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées : et la restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Octobre 1875.

Chronique générale.

L'IMPÔT SUR LE REVENU.

Les protestations des Chambres de commerce contre l'impôt de 3 0/0 sur les parts de sociétés en nom collectif et en commandite ne cessent d'arriver au ministère.

Le Commerce parisien signe une pétition à l'Assemblée nationale qui est longuement motivée et, en terminant, réclame impérieusement que la loi du 29 juin 1872 ne s'applique pas aux parts afférentes aux associés responsables.

Dans de telles conditions, si on y accédait, l'impôt de 3 0/0 ne frapperait que les simples commanditaires ou bailleurs de fonds, ce qui serait un précédent et un acheminement vers l'impôt sur le revenu tant préconisé depuis quelque temps par certains esprits ambitieux de se produire et qui oublient que tout capital, avant de se constituer, est passé par tous les impôts en vigueur.

Sur cette même question, on lit dans l'Opinion nationale :

Nous revenons sur l'impôt sur le revenu des sociétés en nom collectif. La gravité de la question, la juste préoccupation du public, l'agitation des chambres de commerce donnent à ce sujet une importance d'actualité considérable.

Si l'impôt sur le revenu des sociétés commerciales en nom collectif est maintenu par l'Assemblée, et si la loi n'est pas modifiée, on se demande de tous côtés quelles seront les conséquences de la nouvelle législation financière, et les difficultés juridiques naissent, pour ainsi dire, sous les pas.

Partout des situations exceptionnelles se révèlent, qui vont engager le commerce et

l'administration dans une série interminable de procès.

La loi du 29 juin a été si singulièrement édictée qu'on ne saurait se montrer surpris de voir apparaître aujourd'hui tant d'incertitudes.

La régie, dans la circulaire insérée au Journal officiel, reconnaît à peu près que la loi du 29 juin a été le résultat d'une surprise parlementaire. Le gouvernement de M. Thiers demandait une chose, la majorité en voulait une autre, et la loi a été faite de ces deux désaccords. On comprend donc qu'il ne soit pas commode de pénétrer la pensée du législateur qui n'en avait pas. Et quand une question nouvelle se présente, il est à peu près inutile d'en chercher la solution soit dans le texte, soit dans la discussion. Nous sommes à cet égard dans l'inconnu.

Un point particulier d'un grand intérêt préoccupe un nombre considérable de négociants.

Nous avons vu que la régie, d'accord avec la cour de cassation, entendait réclamer un droit de 3 0/0 sur les bénéfices réalisés par les sociétés en nom collectif comme sur ceux des sociétés anonymes ou en commandite.

Comment s'établiront les chiffres de ces bénéfices ? Et s'il n'y en a point de réels, quelle sera la taxe ? Y aura-t-il même une taxe ?

Voilà les termes du paragraphe 3 de l'article 2 de la loi du 29 juin.

« Le revenu est déterminé :

3° Pour les parts d'intérêt en commandite, soit par les délibérations des conseils d'administration des intéressés, soit à défaut de délibération par l'évaluation à raison de cinq pour cent du montant capital social ou de la commandite, ou du prix moyen des cessions de parts d'intérêt consenties pendant l'année précédente ;

Les comptes rendus et les extraits des délibérations des conseils d'administration ou des actionnaires seront déposés, dans les vingt jours de leur date, au bureau de l'enregistrement du siège social. »

A consulter dans les termes de cet article, les bénéfices réalisés par les sociétés commerciales devraient être déterminés soit par une délibération d'un conseil d'administration, soit par une évaluation de capital.

Or, les sociétés en nom collectif n'ont point de conseil d'administration ; elles sont gérées par les associés sous leur responsabilité personnelle ; partant, il n'y a point de délibération de conseil d'administration.

Les bénéfices devraient donc être déterminés par une évaluation du capital social, dont on établirait le revenu à 5 0/0.

Mais rien ne serait moins certain qu'une semblable hypothèse. Telle maison de commerce au capital de 100,000 fr. peut faire 200,000 fr. de bénéfices ; telle autre, au même capital, 200,000 fr. de pertes.

Cependant la loi paraît précise : ou délibération du conseil d'administration, ou évaluation du montant du capital social.

Et le texte du paragraphe 3 de l'article 1er vient appuyer cette argumentation rigoureuse.

« Il est établi, dit-il, une taxe nouvelle et obligatoire sur les intérêts, produits et bénéfices annuels des parts d'intérêts des sociétés dont le capital n'est pas divisé en actions. »

Le français de cet article n'est pas correct et le sens n'en est pas clair, nous en convenons volontiers ; mais cependant ou ces mots les intérêts ne signifient rien, ou bien ils veulent dire qu'au cas où il n'y a pas de bénéfices, la taxe se percevra sur les intérêts du capital social.

Or, si la loi a voulu dire cela, elle est purement et simplement absurde, et de plus elle est inique et tyrannique.

Il est, en effet, facile de supposer une situation déterminée, où le mouvement de l'impôt sur le revenu du capital social pourrait entraîner la ruine et la faillite de la société.

La régie paraît avoir compris elle-même ce qu'il y aurait d'inouï à entendre la loi dans ce sens rigoureux et dans le décret présidentiel du 6 décembre 1872, qu'elle a pro-

voqué pour déterminer les modes de recouvrement de l'impôt, elle semble avoir prévu l'hypothèse où l'évaluation des produits à raison du chiffre de l'intérêt du capital ne constituerait pas la représentation de la situation exacte de la société, et elle admet pour remplacer la délibération de conseils d'administration qui pourraient faire défaut, tous autres documents analogues fixant le dividende distribué.

Tous autres documents, cela est bien admis. Mais quels seront les autres documents analogues ?

Il y a là-dedans tout un nid à procès, qui ne vont pas tarder à éclore, sans compter toutes les contestations de fait qui surgiront de la production même des documents analogues admis par l'administration.

On comprend que nous n'insistions pas davantage sur tous ces points. La loi du 29 juin, avons-nous dit, est une loi à refaire. La difficulté grave que nous venons de signaler démontre seulement qu'il y a un motif sérieux de plus à la reprendre devant l'Assemblée.

LEON BÉQUET.

D'après quelques journaux, M. le général Chanzy aurait fait à la nomination de M. Ducros, comme directeur des affaires d'Algérie, des objections qui n'auraient été levées que par l'intervention du maréchal-Président.

Comme bien d'autres, cette histoire est purement imaginaire.

Les Lyonnais désirent ardemment la visite du maréchal de Mac-Mahon. On sait que le Président de la République avait manifesté l'intention de se rendre dans la seconde ville de France. Voici l'hiver, et l'on prétendait que ce projet avait été abandonné.

Mais nos excellents Lyonnais n'entendent pas de cette oreille-là. On leur avait promis une visite présidentielle, et ils la réclament.

Aussi assure-t-on qu'une députation du

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PAGE 115.

I. — PREMIÈRE DÉCEPTION.

Sur la rive droite du canal qui descend de la barière de la Villette à la Seine, dans la direction des fossés de la Bastille, précisément à la hauteur de la rue des Trois-Bornes, on voyait encore, en 1843, se dresser les hautes cheminées d'une importante usine créée trente ans auparavant. De là, le fer, apporté en barres et en blocs, sortait forgé, taraudé et laminé, prêt à servir à tous les besoins de l'architecture civile ou navale, ainsi qu'à toutes les exigences des arts industriels et de la mécanique.

Le chef de cet ancien et vaste établissement se nommait André Coubertin. Fils d'un simple ouvrier qui fut le fondateur de ladite usine, s'il n'avait pas, comme son père, l'ardente activité qui pousse à tout entreprendre, il était doué, en revanche, de l'esprit de suite, de la prévoyance instinctive et de la rectitude de jugement qui permettent de tout conserver. Partisan des innovations

et des perfectionnements, pourvu qu'ils fussent expérimentés ailleurs que chez lui, il était toujours l'avant-dernier à les adopter quand l'usage en avait constaté le mérite. Ce prudent industriel n'occupait pas moins de trois cents ouvriers dans ses nombreux ateliers.

L'un d'eux, Pierre Joussetin, jeune homme sérieux et méditatif, vivait, pour ainsi dire, à part au milieu de ses camarades. Il n'avait de rapports avec eux que pour ce qui concernait le travail en commun. Aux heures des repas, alors que les compagnons se réunissaient à l'auberge voisine, Pierre Joussetin avait soin de s'isoler au fond de quelque atelier, et là, mangeant discrètement son pain coupé en gros dés, qu'il arrosait d'un verre d'eau puisé à la fontaine de l'arrière-cour, il passait l'heure réglementaire du repos à tracer sur des morceaux de papier ramassés çà et là, envers d'affiches, factures ou prospectus, des lignes d'écriture que la multiplicité des abréviations rendait indéchiffrables, et des figures bizarres dont lui seul avait le secret. A force d'y regarder, on devinait ici une poulie, plus loin une hélice, ailleurs des roues dentelées : c'était, comme après la dissection, les ossements non encore rattachés d'un squelette. A chacun de ces détails, seulement indiqués, l'auteur avait ajouté un chiffre ou un signe correspondant à sa pensée.

Les autres ouvriers de l'usine, qui n'avaient qu'une seule préoccupation, fournir strictement au

patron la somme de travail qui lui était due, faisaient du rêveur l'objet de leurs perpétuelles moqueries, et, par dérision, ils l'appelaient le Géomètre. A ce surnom railleur, qui, loin de le blesser, flattait sa vanité de penseur, Pierre Joussetin souriait doucement, et, l'heure du repas écoulée, il reprenait sa place à l'établi, après, toutefois, avoir soigneusement enfoui dans la profondeur de ses poches les esquisses et les brouillons qu'il venait de crayonner. Et le soir, quand la cloche annonçait la sortie des compagnons, on ne voyait jamais le Géomètre s'attarder avec ceux qui entraient au cabaret, ni prendre, comme les autres, le chemin du logis.

Si quelque indiscret se fût avisé de le suivre, le curieux l'aurait vu traverser le pont du canal, et, après quelques pas au-delà, s'engager dans une étroite allée au fond de laquelle s'ouvrait une porte ornée à l'extérieur de cette inscription : « ÉCOLE DU SOIR. — Cours de dessin pour les adultes. »

— Il faut croire, se disaient les compagnons de l'usine Coubertin, que le Géomètre a un vice caché, et que sa paye de la semaine glisse par une pente invisible dans quelque gouffre mystérieux : personne n'a encore pu le décider à risquer aux cartes le prix d'une bouteille, ni à accepter une partie de billard. A quoi donc peut-il dépenser ce qu'il gagne ?

Le vieux bouquiniste qui avait, à cette époque, son étalage au coin de la rue des Filles-du-Calvaire et du boulevard, aurait pu donner le mot de cette énigme : le jeune ouvrier se ruinait en achats de livres. Tout ouvrage ancien ou moderne qu'il rencontrait ayant trait à l'art du dessin ou à la mécanique, il fallait qu'il le possédât ; quant à ceux dont il entendait seulement parler, si l'étalagiste ne les possédait pas, son client assidu le chargeait de les lui procurer. Pierre Joussetin passait à étudier ses livres les soirées où le cours de dessin n'avait pas lieu ; il ne se séparait d'eux, le dimanche, que durant les heures de sa visite accoutumée au Conservatoire des arts et métiers.

Cependant, celui qu'on avait malicieusement surnommé le Géomètre, enfoncé de plus en plus dans la méditation, en était venu à s'y oublier au point que son travail manuel à l'usine restait parfois en souffrance ; on le surprenait alors, immobile et les yeux en l'air, regardant dans le vide comme s'il voyait s'y mouvoir les rouages d'une machine fantastique.

Chaque jour, depuis quelque temps, Pierre Joussetin venait rôder vers la partie des bâtiments occupés par le maître. Naturellement timide, il n'osait se hasarder à tourner le bouton de la porte, et lorsqu'il voyait cette porte s'ouvrir, il se hâtait de revenir à l'atelier, où il rapportait plus vif encore son désir de parler à M. Coubertin.

chef-lieu du Rhône viendra trouver le maréchal pour l'engager à faire le voyage de Lyon.

On lui réserverait une magnifique réception officielle, spectacle de gala, revue, banquet, etc.

On annonce, parmi les bonapartistes, que M. Rouher aurait rapporté de sa dernière entrevue avec l'impératrice Eugénie et son fils le mot d'ordre à tous les anciens sénateurs, députés et fonctionnaires de l'Empire, d'avoir à se rendre dans leurs localités respectives pour préparer les élections du Sénat et de la nouvelle Chambre des députés.

Dans le Périgord, M. Magne reçoit de nombreuses visites à son château de Montaigne, organise sa candidature pour le Sénat, et celle de son fils et de son gendre pour la Chambre des députés.

Le vicomte de la Guéronnière s'occupe activement de sa candidature dans le Limousin.

Dans la Somme, les bonapartistes appuieront la candidature au Sénat de M. Gressier, ancien ministre, et de M. Cornuau, ancien préfet de l'Empire.

Les légitimistes voteront très-probablement pour l'amiral Dompierre d'Hornoy.

Si M. Gambetta renonce tout à coup à se rendre à Marseille, s'il ne doit plus prononcer de discours avant la rentrée, ses amis ont une explication toute prête pour ce nouveau revirement : C'est, disent-ils, que M. Thiers ayant pris la parole à Arcachon, a rendu inutile toute autre manifestation des notabilités républicaines. Après lui, le silence, apparemment, est d'or.

M. THIERS A ARCACHON.

On lit dans le Pays :

« Si M. Thiers avait compté sur un triomphe — et certainement il y avait compté — il a prouvé une fois de plus qu'il ne méritait pas l'épithète d'infailible que lui a décernée après boire un de ses coreligionnaires politiques.

» La manifestation d'Arcachon a fait un fiasco complet : c'est à peine si deux cents personnes, attirées par les promesses trompeuses de la municipalité, sont accourues des villes et villages voisins. »

Et cependant la municipalité avait fait placarder partout, sur papier rouge naturellement, un programme alléchant.

Concert, courses nautiques, courses de femmes à pied, courses de femmes à cheval, courses d'échassiers, mât de cocagne, retraite aux flambeaux, etc., etc., rien ne manquait.

L'affiche se terminait en invitant les habitants à pavoiser sur le parcours de la retraite.

Inutile d'ajouter qu'on avait l'intention de faire passer M. Thiers sur le parcours de la retraite et qu'on aurait affirmé ensuite que

les illuminations avaient eu lieu en son honneur.

Malheureusement pour les organisateurs de la fête, il n'y a eu ni drapeaux ni illuminations, les habitants d'Arcachon ayant jugé à propos de conserver leurs drapeaux et leurs lampions pour une meilleure occasion.

Ajoutons que, par une malencontreuse coïncidence, c'était le jour de la fête de Bordeaux, et qu'une foule de gens avaient trouvé plus drôle d'aller voir le veau à deux têtes ou la femme à barbe que M. Thiers.

Il n'y avait guère qu'une trentaine de convives au banquet offert par M. Deganne : cinq députés radicaux de la Gironde, les citoyens Caduc, Roudier, Simiot, Fourcand, Dupuy, entouraient M. Thiers. M. Adrien Léon, député du centre droit, ne s'était pas rendu à l'invitation qui lui avait été adressée.

En somme, tout a été manqué, et M. Thiers a quitté piteusement le château de M. Deganne, appuyé sur deux personnes, dont l'une était M. Fourcand.

Le « sinistre vieillard » a pu s'apercevoir qu'il n'était pas aussi populaire que ses amis le prétendent, et que son temps était fini ; il n'a pas même obtenu un succès de curiosité.

Quelques journaux ont publié le texte, le véritable texte du discours de M. Thiers. L'ancien président a revu une première partie qu'il a envoyée à l'Opinion nationale, puis, pour le lendemain, il a eu le temps de polir la seconde. Total : six colonnes des grands journaux en tout petit caractère.

Nous ne nous sentons pas le courage d'infliger à nos lecteurs cette masse de prose républicaine. M. Thiers, en dépit de ses quatre-vingts ans, peut parler cinq heures au moins sans s'arrêter ; mais bien peu de gens peuvent lire ce qu'il débite ainsi sans effort. Le débit est d'autant plus facile pour lui et la lecture d'autant plus pénible pour les autres, qu'il débite toujours le même discours, la même glorification de son gouvernement, de son caractère et de son génie. Il est le libérateur de la France, il a généreusement payé notre rançon ; il est encore dans sa retraite notre sauveur, en nous recommandant à la bienveillance de l'Europe si pleine de déférences pour lui : qui ne sait tout cela ? qui n'est fatigué de toutes ces ridicules vanteries ? M. Thiers seul ne se fatigue jamais à répéter qu'il a tout prévu, tout prédit, qu'il aurait tout empêché si on l'avait cru, et qu'il est venu tout réparer. Nous épargnerons à nos lecteurs l'ennui de la vingtième redite des grandeurs de ce petit homme.

Cette longue tartine et la cérémonie en l'honneur de M. Thiers ont inspiré au Journal de Bordeaux les réflexions suivantes que l'on ne peut qu'approuver :

« Une fête en l'honneur de M. Thiers, qui a été de tous les complots contre le Pouvoir ; qui a conspiré contre la légitimité ; qui a exécuté la royauté de Juillet, à laquelle il devait sa fortune ; qui a conspiré contre la République de 1848 ; qui a dit que la République finissait fatalement par le sang ou l'imbécillité ; qui s'est tourné contre Napo-

service du même genre, il cessa de sourcilier, invita Pierre Joussetin à entrer dans son cabinet, lui désigna un siège, puis s'assit devant son bureau pour recevoir la confiance du solliciteur.

Celui-ci avait cru facile de faire comprendre à un autre, quel qu'il fût, un projet qu'il s'expliquait si clairement à lui-même ; mais, tout habitué qu'il était à développer intérieurement sa pensée, il lui fut impossible de rendre lucide, pour l'intelligence de son auditeur, ce qu'il voyait, lui, lumineux comme le soleil. Aussi, sentant bien, après avoir bégayé quelques mots d'explication, qu'il ne s'en tirerait jamais avec des phrases, il dit, répondant à un mouvement d'impatience de M. Coubertin :

— Voici la chose.

Et, fouillant dans ses poches, il exhiba, d'une part, un rouleau de papier entièrement écrit, et de l'autre, une poignée de morceaux de fer blanc façonnés en rondelles, en plaques carrées et en roues d'engrenage.

— Que signifie tout cela ? demanda le maître à la vue de ces différentes pièces éparses sur la table de son bureau.

— Ça, c'est mon invention, répliqua Pierre Joussetin ; et, sans remarquer le sourire de pitié provoqué par ces mots : « mon invention, » il continua : — On s'occupe beaucoup de chemins de fer depuis le terrible accident arrivé, il y a trois ans, sur celui de Versailles. Durant ces trois ans-là, j'ai

léon III, après lui avoir offert ses services ; qui a été le chef de toutes les oppositions et a livré la France aux bandits du 4 Septembre ; qui est devenu chef du Pouvoir exécutif, a abandonné Paris à l'insurrection pour se donner le mérite de la victoire, ne voyant pas ce que tout le monde voyait, le retour à 1793 par une nouvelle Commune ; et qui, n'ayant rien appris des événements, a été précipité du haut de son Capitole, pour s'être fait cyniquement républicain et avoir accepté le concours de Gambetta qu'il avait appelé naguère « un fou furieux, » et celui des radicaux précurseurs de l'avènement de la démagogie, dans l'unique but de redevenir Président et de mourir chef d'Etat, en disant : « Après moi le déluge ! » Une telle fête est bien faite pour soulever la conscience indignée. »

Etranger.

PRUSSE.

Les correspondances diplomatiques de Berlin n'accueillent pas, sans une certaine incrédulité, les motifs donnés à l'absence du prince de Bismark auprès de l'empereur Guillaume en Italie. La santé du chancelier allemand est, en effet, toujours éprouvée par de graves accidents nerveux, mais si M. de Bismark est resté à Varzin, ce serait pour une cause exclusivement politique. Il ne consentait à accompagner l'Empereur que si, au lieu d'une simple visite de courtoisie, l'entrevue avec Victor-Emmanuel et ses ministres devait aboutir à un arrangement sérieux, basé sur un traité signé ; car le prince des Italiens qui, dit-il, vous glissent entre les mains comme des anguilles. Victor-Emmanuel et ses ministres n'ayant point paru disposés à se lier les mains, comme le demandait le chancelier allemand, il est resté à Varzin.

Pendant que l'empereur Guillaume reçoit des ovations à Milan, la crise financière sévit de plus en plus gravement sur les places allemandes.

D'après une correspondance adressée de Berlin à la Volkszeitung, de Cologne, le total des amendes prononcées en Prusse contre les prêtres et les journalistes catholiques s'élèverait, abstraction faite des suppressions de traitement, à environ 1,200,000 marcs, somme répondant en cas de non-paiement à 50,000 jours de prison.

ANGLETERRE.

Le Times publie la dépêche suivante :

« Berlin, 19 octobre. — L'Angleterre a refusé de s'associer au projet d'adresser à Constantinople des représentations collectives. La Russie ne paraît pas disposée non plus à appuyer ce projet. »

TURQUIE.

Le grand-vizir vient d'inviter, par une dépêche, la Banque ottomane à réunir en

syndicat, à Constantinople, ses délégués de Londres et de Paris, à l'effet d'assurer au moyen des affectations prévues et indiquées le paiement des coupons réduits de la dette turque. Le grand-vizir profite de cette occasion pour protester de nouveau des loyales intentions de son gouvernement et de l'empressement qu'il mettra à remplir, avec une scrupuleuse exactitude, les nouveaux engagements qu'il vient de prendre.

Tout cela est fort bon, et les créanciers désappointés de la Sublime-Porte accueilleront certainement avec plaisir les garanties qu'on leur offre ; mais ce plaisir sera, sans aucun doute, gâté par la défiance, car ils ne sauraient oublier que les engagements auxquels leur débiteur vient de se soustraire avec tant de sans-gêne avaient été entourés de garanties aussi sérieuses : or, rien ne leur répond que la Turquie se montrera plus scrupuleuse dans l'avenir que par le passé, lorsque de nouveaux embarras financiers la mettront dans la nécessité de chercher l'équilibre de son budget, non dans des économies qu'elle a toujours annoncées et jamais réalisées, mais dans le moyen beaucoup plus commode qu'elle vient d'employer.

(Paris-Journal.)

Nouvelles militaires.

A la suite des dernières manœuvres d'automne, on a reproché au ministère de la guerre de n'avoir pas encore organisé le service et les bataillons de chemins de fer, tels qu'ils fonctionnent depuis longtemps déjà en Allemagne.

Il y a là un retard, mais non pas un oubli. Le ministre de la guerre, en effet, a confié l'examen de toutes les questions qui se rattachent à cet important service à une commission composée d'officiers du génie, du train des équipages militaires, d'artillerie et d'état-major ; deux directeurs de grandes compagnies de chemins de fer en font également partie, et leur compétence spéciale a été d'un grand secours à la commission.

Mais, par suite de sa nouveauté même, le problème a présenté quelques difficultés : de là des hésitations et des tâtonnements. Aujourd'hui, tout est définitivement réglé, et il est certain que les prochaines manœuvres verront les bataillons de chemins de fer, compléments nécessaires d'une prompt mobilisation.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Désignation des régiments sur lesquels devront être dirigés les engagés conditionnels d'un an du département de Maine-et-Loire.

Le 68^e régiment d'infanterie, au fort de l'Est

(Seine), recevra 13 engagés.

Le 90^e régiment d'infanterie, au fort de l'Est (Seine), recevra 12

Ce n'était pas que celui-ci fût inabordable ; mais, afin d'éviter des réclamations auxquelles il ne lui eût pas été toujours possible de répondre favorablement, il avait pris l'habitude de déconcerter tout d'abord, par un froncement de sourcils et une parole sévère, l'ouvrier qui, au mépris de la subordination hiérarchique imposée par le règlement, s'adressait directement à lui.

Un matin, après que la cloche eut sonné l'heure du déjeuner, Pierre Joussetin, qui était revenu ce jour-là du côté des appartements, rencontra M. Coubertin au moment où il sortait de chez lui : le timide s'enhardit assez pour lui demander un moment d'entretien.

— S'il s'agit d'une plainte, demanda le maître, prenant aussitôt son ton de mauvais accueil, parlez à votre chef d'atelier ; c'est par lui seulement qu'elle doit me parvenir.

— Je n'ai à me plaindre de personne, répondit l'ouvrier, s'efforçant de parler avec assurance. Si je prends la liberté de m'adresser à vous, c'est parce que vos conseils et votre appui me sont indispensables pour mener à bonne fin un projet duquel dépend mon avenir.

Sans être affectueux avec ses ouvriers, l'usiner s'occupait de leurs besoins, s'intéressait à ce qui pouvait améliorer leur sort, et même il avait aidé à l'établissement de plusieurs d'entre eux. Supposant que le jeune compagnon voulait lui demander un

cherché le moyen de prévenir de pareilles catastrophes. A force d'y penser le jour et d'y rêver la nuit, j'ai trouvé plus que je ne cherchais. Par mon système, j'épargne la vie des hommes, je facilite la marche des trains sur toutes les courbes, et je réalise une économie notable sur le combustible. Vous allez comprendre cela.

Et il allait se mettre en devoir de placer sur le bureau ses morceaux de fer dans la position voulue pour rendre sa démonstration intelligible, quand M. Coubertin l'arrêta :

— N'est-ce vraiment que pour me parler de votre invention que vous m'avez demandé une audience ?

— Oui, Monsieur, rien que pour cela.

— En ce cas, n'allons pas plus loin, car vous perdriez vos paroles. Il s'agit d'un progrès, dites-vous, c'est-à-dire d'une chose contestable tant que l'expérience ne l'a pas consacrée. Or, cessez de compter sur un appui que je me reprocherais de vous avoir donné ; j'ai trop à me louer de la routine pour vouloir jamais encourager quelqu'un à se lancer dans l'inconnu.

— Cependant, Monsieur, répliqua le jeune inventeur, fermement convaincu de l'utilité de son système, il y a à la fois, dans mon projet, gloire et fortune pour celui qui l'a créé, service incalculable rendu à l'humanité, et immense bénéfice pour les compagnies qui se décideront à l'appliquer.

— Je ne disconviens pas de tous les avantages

que peut offrir votre projet, répondit froidement le maître ; mais puisqu'ils ne font pas doute pour vous, soumettez-le à l'Académie des sciences, proposez-le à l'adoption de ces grandes compagnies qui ont, comme on dit, les reins assez forts pour supporter des pertes énormes ; quant à moi, qui n'ai ni les connaissances nécessaires pour apprécier le mérite de votre invention, ni la volonté d'agir en aveugle, je vous le répète, ne comptez pas sur moi pour la favoriser : je ne m'intéresse qu'à ce que je comprends.

Cette fin de non-recevoir n'avait pas complètement découragé Pierre Joussetin ; il osa ajouter :

— Il me reste une prière à vous adresser, Monsieur. Sans prendre autrement part à mon invention, voulez-vous me fournir les moyens nécessaires pour faire exécuter chez vous les pièces de mon modèle ?

L'usiner répondit en le regardant fixement :

— Vous doutez-vous seulement de ce que cela pourra coûter ?

— D'après mes calculs, répartit l'inventeur, la machine montée et prête à marcher ne dépassera pas six mille francs.

— Six mille francs ! répéta M. Coubertin, où les prendrez-vous, malheureux ? Car il faudra bien que vous les trouviez quelque part, attendu que je n'ai pas plus envie de perdre une pareille somme que vous n'avez, vous, le moyen de la payer.

Le 114 ^e régiment d'infanterie, camp de Saint-Germain (Seine-Oise), recevra	14
Le 125 ^e régiment d'infanterie, camp de Saint-Germain (Seine-Oise), recevra	14
Le 77 ^e régiment d'infanterie, Paris, recevra	13
Le 135 ^e régiment d'infanterie, Paris, recevra	14
Le 2 ^e régiment de chasseurs à cheval, à Tours, recevra	10
Le 18 ^e régiment de dragons, à Paris, recevra	2
Le 12 ^e régiment d'artillerie, à Compiègne, recevra	1
Le 1 ^{er} régiment du génie, à Versailles, recevra	2
Total :	95 engagés.

Nous lisons dans le Sport :
 Mercredi de la semaine dernière s'est éteinte, à Saumur, la marquise de la Corbière, née Marie-Hélène de la Coste, âgée de 85 ans. Son père, officier supérieur de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, avait fait les campagnes des princes, et son frère avait été au régiment de Sainte-Lucie.

Sa famille, originaire de Touraine, avait ramené plusieurs branches, dont une, qui se distinguait par le surnom de *la Touche*, appartenait à l'abbé Pitatouin de la Touche, auteur de *M^{me} Victoire de France*, et mort dans les cachots de la Révolution. A cette branche, appartenait aussi Louis Pitatouin de la Touche, inspecteur général des troupes françaises au Canada.

La famille de la Corbière a pris son nom d'un fief situé dans le domaine qu'elle possédait encore en 1789. Elle s'est alliée aux maisons de Charnacé, de Villiers, de la Monneraye, de Poulpry, de la Broise, de Bruc. Elle compte parmi ses ancêtres deux chevaliers croisés, Guillaume de la Corbière, qui accompagna saint Louis en Egypte, et Jeanne de la Corbière, qui figure dans une chartre datée de Damiette.

La marquise de la Corbière était le dernier rejeton de la famille Pitatouin de la Touche, depuis la mort de sa sœur la baronne de Bernon. — **ARMES :** D'argent, à la fasces de sautoir, chargée de 3 merlettes d'argent et accompagnée de deux aigles de sable.

ANGERS. — Samedi dernier, un jeune enfant de 41 ans, grelottant sur un banc du Mail et paraissant abandonné, attira l'attention de la commission des époux Moreau qui le ramènerent chez eux. Interrogé plusieurs fois, il leur déclara d'abord n'avoir aucun parent dans notre ville, puis il dit y avoir une sœur employée comme servante. On engagea à aller la trouver; il dit qu'il le ferait et qu'il lui demanderait les moyens d'aller à Nantes, où il avait de la famille. Le soir, il quitta la maison de ses hôtes charitables, avec le jeune Moreau, âgé de 14 ans, qui devait l'accompagner jusque chez sa sœur.

— Ainsi, Monsieur, vous refusez ?
 — Positivement, mon ami. J'en ai repoussé bien d'autres, de ces pauvres inventeurs illusionnés sur leurs découvertes et affolés de leurs rêves. Oui, je refuse dans votre intérêt; car vous encourager, ce serait vous rendre un détestable service. Laissez-les qui n'ont pas besoin de travailler pour vivre employer leurs loisirs à chercher ce que votre manque de fortune vous empêcherait de réaliser vous-même que vous l'auriez trouvé. Au temps où l'on meurt à la peine quand on n'est pas riche pour prouver qu'on a du génie. Lisez à ce sujet, l'Histoire des inventeurs célèbres.

— Je l'ai lue, Monsieur, répondit fièrement l'ouvrier.
 — Alors vous savez quelle a été leur destinée.
 — Je le sais, riposta Pierre Jouselin avec une animation. Comment pourrais-je l'ignorer, quand leurs noms immortels sont universellement connus ? Je sais que toutes les portes se sont fermées devant eux, et que, bafoués, traités d'insensés, on les a emprisonnés comme tels dans les cabarets de Bicêtre, ou laissés mourir de misère.

— Le monde entier profite de leurs bienfaits et le pays s'honore de les avoir vus naître.

(La suite au prochain numéro.)

Depuis ce moment, on n'a plus entendu parler des deux enfants.

M. Moreau, inquiet de ne pas voir revenir son fils, s'est adressé aux autorités compétentes. Le parquet et la gendarmerie ont promis une enquête sur cette disparition mystérieuse. On comprend la douleur de ces braves gens, si mal récompensés de leur hospitalité.

On a appris que ce jeune enfant qu'ils avaient recueilli avait, contrairement à son dire, ses parents à Angers; c'est le jeune fils de M. Bruggiotti, sculpteur. On nous assure que plusieurs fois il aurait fait disparaître quelques petites sommes du domicile paternel. Quant à M. Moreau, gazier, victime de cette mystification, il n'a constaté rien de semblable chez lui.

On se perd en conjectures sur ce singulier événement. (Patriote.)

Une prouesse de velocemen. — M. Brouard, secrétaire du Veloce-Club d'Angers, adresse aux journaux de cette ville les lignes suivantes :

« Un membre du Veloce-Club d'Angers, M. Laumaille, a entrepris, avec un membre du Velo-Sport parisien, de faire en vélocipède le trajet exécuté par le lieutenant Zuberwitz sur son cheval *Caradoc*, de Paris à Vienne (Autriche).

Les dernières nouvelles reçues nous font bien augurer du succès de l'entreprise. Partis de Paris (place du Château-d'Eau) le mardi 12 octobre, à midi 20 minutes, les deux vélocipédistes étaient le soir à Provins, le 13 ils étaient à Vitry, le 14 à Nancy, le 15 entre Saverne et Strasbourg, et le 16 Laumaille nous écrivait de Petersthal (Bavière) que tout allait bien, malgré le mauvais état des routes, causé par les pluies de ces jours derniers. Ils comptaient franchir les 17 dernières montagnes de la Forêt-Noire et passer Ulm le 18. Nous sommes persuadés que le succès va couronner leurs efforts. »

Les journaux d'Angers nous apprennent que notre Saint-Père le Pape vient d'élever à la dignité de prélat de sa maison M. le chanoine Sauvé, recteur de la Faculté de droit d'Angers.

BRISTOL. — Un incendie a éclaté dans la matinée d'hier à l'atelier d'ajustage de Parnsenal. On est parvenu à l'éteindre après de grands efforts. La perte est d'environ un million.

Le Bulletin de l'Instruction primaire contient la note suivante relative aux services que MM. les instituteurs sont quelquefois appelés à rendre en rédigeant des lettres ou des pétitions pour les illettrés.

« Il arrive fréquemment que le concours des instituteurs est réclamé pour la rédaction des lettres d'intérêt particulier, de mémoires ou de pétitions.

« Sans penser mal faire, les instituteurs signent souvent les pièces qu'ils sont chargés d'écrire, du nom de la personne même qui réclame leurs services.

« En agissant ainsi, ils commettent un faux matériel et sont répréhensibles.

« L'administration croit donc devoir donner un utile avertissement à cet égard, en invitant MM. les instituteurs à s'abstenir de signer pour autrui.

« Ce qu'il convient de faire en pareille circonstance, c'est de constater, à la fin de la pièce, qu'elle est écrite sous la dictée de la personne intéressée, et revêtue de la propre signature de celui qui l'a écrite, comme mandataire verbal. »

VILLE DE SAUMUR.
ARRÊTÉ concernant le passage de bêtes à cornes dans l'intérieur de la ville.

Nous, Maire de Saumur, Vu le règlement général de police du 9 juillet 1851; Vu la loi du 24 août 1790, titre II, art. 3; Vu la loi du 18 juillet 1837;

Considérant que les troupeaux de bêtes à cornes qui traversent la ville en ligne droite, depuis le bureau d'octroi du Pont-Fouchard et la Croix-Verte ou la gare d'Orléans, pendant le jour, et quelquefois même les jours de marché, peuvent occasionner de très-graves accidents, lorsque les conducteurs sont en nombre insuffisant pour éviter les écarts ou la divagation et pour conserver, à côté du troupeau, un espace libre pour les voitures;

Qu'il est du devoir de l'administration, chargée d'assurer la sécurité publique, de prescrire des mesures pour que le passage de ces troupeaux s'effectue sans danger et sans encombrement;

Arrêtons ce qui suit :
 Deux conducteurs devront accompagner et diri-

ger, dans tout le parcours indiqué, le troupeau de bêtes à cornes dont le nombre ne dépassera pas quinze.

Au-delà de quinze bêtes à cornes, marchant en troupeau, il y aura, en plus, deux autres conducteurs ou surveillants, placés sur les côtés et en tête du troupeau.

L'espace nécessaire pour le passage facile d'une voiture attelée devra toujours être laissé sur la gauche du troupeau.

Le propriétaire du troupeau et le conducteur qui le remplace seront responsables des conséquences qui résulteraient d'un accident occasionné par l'omission des précautions exigées par le présent arrêté, dont l'exécution est confiée à la surveillance de M. le Commissaire de police de Saumur et de tous agents chargés de maintenir l'ordre. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 14 septembre 1875.

Le Maire, LECOY.

Faits divers.

LA CHASSE D'UN FOU.

Une singulière aventure a tenu Saint-Omer en émoi pendant trois jours. Jeudi, quatre gendarmes de la brigade de Fauquembergues se rendaient à Réchin pour s'emparer d'un fou, le nommé Leprêtre, soldat de la réserve de l'armée active, qui menaçait de tuer ses parents. Il se trouvait dans une chambre où il couchait sur de la paille. Il avait une serpe et d'autres instruments tranchants.

Au moment où les gendarmes entrent dans sa chambre pour le saisir, il ouvre la fenêtre pour gagner les champs, mais le brigadier avait si bien pris ses mesures, que d'autres gendarmes qui gardent cette issue, l'arrêtent, lui mettent les chaînes et le conduisent à Fauquembergues.

Vendredi, M. le substitut, après avoir procédé à l'interrogatoire de Leprêtre, ordonna de le placer à l'hospice Saint-Louis. Il y était à peine arrivé qu'il s'échappa et va se jeter dans la rivière qui coule près le lavoir Sainte-Marie.

On le repêcha, on le change de linge; puis, pour éviter une nouvelle escapade, on le place dans une chambre de sûreté.

Bientôt Leprêtre manifeste la nécessité de satisfaire un besoin pressant, et, lorsqu'on s'occupe d'y aviser, s'esquive de nouveau, grimpe sur un arbre pour gagner un toit qui en est à proximité, et, du faite du toit, s'élançait sur le lavoir Sainte-Marie. Il allait arriver au sommet, lorsqu'il tomba.

Malgré une chute de cinq mètres, il se relève tout ensanglanté, et, en un instant, arrive en grimpaçant au sommet de la tour. On veut l'y suivre; mais Leprêtre démolit une cheminée, et, avec les briques, il menace d'assommer ceux qui veulent le faire descendre. On a recours à la compagnie des sapeurs-pompiers qui lui envoie des flots d'eau. Leprêtre y reste insensible. Samedi, on a renouvelé la manœuvre de la pompe sans plus de résultat.

Dimanche matin, vers neuf heures, il était toujours là. On lui fit passer au moyen d'une longue perche un pantalon, une chemise et un peu de pain. Sa résolution n'avait pas faibli, il était aussi décidé que la veille et il ne paraissait pas avoir souffert de la privation de nourriture ni des intempéries de la saison.

Cependant, dit l'Indépendant, du Pas-de-Calais, des mesures étaient concertées pour en venir à bout avant la nuit.

A quatre heures, la place du marché aux bestiaux est évacuée par ordres militaires. Des dragons maintiennent la foule sur la terre-plein des fortifications; un certain nombre de soldats et les gendarmes restent dans le jardin avec une trentaine de personnes au nombre desquelles M. le sous-préfet, M. le maire, le général Ferri-Pisani et M. le substitut du procureur de la République.

Dès une heure, on avait préparé à Leprêtre un bûche de bœuf dans lequel on avait fait entrer un violent soporifique. « N'avez-vous pas faim, ne voulez-vous pas manger ? lui cria-t-on. — Si, répond-il. » Et on lui fait passer la nourriture destinée à l'endormir. Il l'absorbe, et, en effet, on croit bientôt s'apercevoir de l'effet du narcotique. La besogne semblait donc terminée, on contre-mande une échelle roulante que des soldats du train étaient allés chercher, on n'en a plus besoin.

Des signes parfaitement reconnaissables indiquent l'envahissement du sommeil; il branle la tête, cherche à assurer sa marche, il va tomber. Erreur ! La dose lui avait été sans doute administrée en trop grande quantité, il la vomit, se réveille et raffermi son allure.

Il est quatre heures et demie quand un incident vint hâter le dénouement. Un clairon du 8^e de ligne, celui qui lui avait fait passer, le matin, la chemise, le pantalon et le pain qu'il avait mangé, veut essayer si une tentative pour aller le chercher aura pour effet de l'amener à capitulation. Une échelle est appliquée dans l'intérieur et notre brave soldat s'y aventure.

Une pluie de briques répond à cette témérité dangereuse. Le soldat dévoué est blessé en deux endroits et on doit l'emmener étourdi.

Un prêtre vénérable, M. l'abbé Limousin, veut alors adresser la parole au malheureux. Il lui parle de Dieu et fait appel à tous les sentiments les plus généreux d'un cœur humain. Et enfin il lui dit :

— Voyons, mon ami, voulez-vous descendre, j'irai vous chercher ?
 — Monsieur le curé, je veux rester ici, ne montez pas.

— Mais, si je monte, que me ferez-vous ?
 — Je vous tuerai.

M. le sous-préfet tente à son tour de le convaincre, puis M. le général qui lui donne sa parole d'honneur de soldat qu'il ne lui sera fait aucun mal. Rien n'y fait.

Il devenait dès lors impossible de déloger le fou autrement que par des moyens extrêmes. Un ordre sévère est donné.

Une balle vient l'atteindre à l'épaule gauche, et, pendant que la fusillade crépite à l'extérieur, une tentative a lieu à l'intérieur pour pénétrer sur la tourelle.

Leprêtre déjoue tous les efforts. Il est déjà blessé en quatre endroits qu'il reste encore debout, menaçant, démolissant la balustrade pour se faire une arme des débris.

Enfin, à neuf heures, selon l'habitude contractée dans les nuits précédentes, il se met dans une cheminée qui s'ouvre dans la plate-forme pour y passer sans doute la nuit.

Soit qu'il eût diminué par suite du manque de nourriture, soit qu'il n'eût plus de force pour se maintenir, il glissa et vint tomber au rez-de-chaussée. Il faisait de vains efforts pour remonter quand on s'aperçut de sa présence. Toutes les précautions pour s'assurer de sa personne furent immédiatement prises, et l'individu, dûment garrotté, fut conduit, enveloppé dans une couverture, à l'hôpital Saint-Louis.

POESIE ET DEMELOIR.

Voici le boniment qu'un coiffeur de... X... a composé pour envoyer à ses clients au renouvellement de l'année :

A ses clients, Arnaud souhaite,
 Pour l'an qui demain va s'ouvrir,
 Prospérité, santé parfaite,
 Tous les biens dont on peut jouir.
 Mais le vœu le plus cher auquel son cœur s'arrête,
 C'est que nul ne perde la tête,
 Et surtout que chez lui l'on achète à foison
 Pommades et parfums, huile antique et savon.
 Allez ! ne craignez pas d'encombrer sa boutique.
 C'est le fer à la main qu'il reçoit la pratique.
 Et le plus mal peigné, le plus ébouriffé,
 Quand il sort de chez lui semble être né coiffé.
 S'il se met quelquefois à vous laver la tête,
 N'en soyez pas surpris, il sait bien ce qu'il fait.
 C'est lui qui dans la ville a le plus de toupet !
 Soyez donc indulgent pour un coiffeur poète
 Qui, pour pouvoir jeter un peu de poudre aux yeux,
 Vous adresse ces vers, tirés par les cheveux !

Dernières Nouvelles.

Limoges, 21 octobre.
 Les pluies tombées dans la montagne ont occasionné une forte crue de la Vienne et de ses affluents. Hier soir, les bas quartiers de Limoges étaient inondés. Un pont en pierre a été emporté. On ne signale jusqu'à présent que des pertes matérielles. Aujourd'hui, les eaux sont en décroissance.

Londres, 21 octobre.
 Le Times, commentant le discours de M. Thiers, s'exprime en ces termes :
 « Tout ce que l'Europe demande à la France, maintenant, c'est de vivre en paix avec ses voisins.

« Ce point obtenu, la forme de gouvernement qu'elle choisira nous est comparative-ment indifférente.

« La République peut donner à la France la paix à l'intérieur, elle lui donnera aussi la force, et, si elle est forte, elle sera respectée, qu'elle soit gouvernée par un empereur, un roi ou un président. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

